

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

**Procès-Verbal du**

**Conseil Municipal du 16 Février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le seize février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le neuf Février s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario APRILE à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse DELPOINTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - SAUVAGE Joël - ZOCCALI Claudine - BOITTIAUX Daniel - HOUREZ Pauline - MORTREUX Jean-Marc - KERN Claudine - SANS Patrick - HOUREZ Dominique - BAJEART Christine - MOREAU Dominique - FLOUQUET Jacqueline - PAQUE Marie-Cécile - DAMIEN Jean-Marc - DUDKOWIAK Claudine - CHOQUET Jean-Pierre - LECOMTE Hugues - FILMOTTE Mathieu - BARBIEUX Julien - BASSEZ Michel - APRILE Corinne - AUCLAIR Stéphanie - PASEK Florent.

Absentes : LASSELIN Marie-Jeanne - SCHERER Murielle.

Excusée : DEPRET Annabelle.

Secrétaire de séance : BARBIEUX Julien.

18 h 35 : Arrivée de Monsieur LAUDE après l'adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux. Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

**Monsieur Julien BARBIEUX** est nommé Secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire** invite les membres du Conseil Municipal à faire part de leurs remarques quant au Procès-Verbal de la séance du 1<sup>er</sup> Décembre 2022. Aucune remarque n'étant formulée celui-ci est adopté à **l'Unanimité**.

**Arrivée de Monsieur LAUDE.**

**Monsieur le Maire** propose l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour ; celle-ci porte sur la convention de partenariat pour la réalisation et l'exploitation de travaux sur le domaine public routier communal.

L'Assemblée accepte à **l'Unanimité** de délibérer sur celle-ci et de voter à main levée.

### **ORDRE DU JOUR MODIFIE**

- 1- CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION ET L'EXPLOITATION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL - RD 313

#### **FINANCES - RESSOURCES HUMAINES**

- 2- RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

XXXXXXXXXXXX

1- CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION ET  
L'EXPLOITATION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER  
COMMUNAL - RD 313

Il a été présenté à l'Assemblée le projet de convention entre le Département, la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et les Communes de BELLAING, HERIN et WALLERS ayant pour objet de préciser :

- les modalités techniques, administratives et financières des travaux prévus ;
- les modalités d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre ;
- les responsabilités des parties lors des opérations de travaux ;
- les obligations des parties en matière d'exploitation (entretien et fonctionnement).

**Monsieur BASSEZ** souhaite connaître le montant à la charge de la commune.

**Monsieur le Maire** l'informe que celui-ci sera supporté par la CAPH.

**Monsieur PASEK** remarque une date erronée sur la convention.

**Monsieur PRAT** prend la parole ; il s'agit d'une erreur, la convention a été réceptionnée durant cette période. Il explique avoir pris contact avec **Monsieur KACZMAREK**, responsable de l'opération auprès de la CAPH, qui a insisté fortement pour que cette convention soit soumise en séance du conseil municipal dans les plus brefs délais. La Commune de WALLERS délibère sur le sujet la semaine prochaine et en fin de mois, une commission permanente aura lieu au Conseil Départemental.

Il a été demandé que la Commune ne verse pas de participation (l'article 3 de la convention précise les modalités de répartition du financement et l'article 5 précise que la CAPH prendra en charge le coût réservé au bloc communal). **Monsieur KACZMAREK** a confirmé ces modalités par mail.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

### 2- RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

La Loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

S'agissant du document sur lequel s'appuie le Débat d'Orientations Budgétaires, ces nouvelles dispositions imposent au Maire de présenter au Conseil Municipal un rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à débat, acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Dans ce contexte réglementaire, le rapport relatif aux Orientations Budgétaires pour 2023, aux engagements pluriannuels et à la structure de la dette communale est présenté à l'Assemblée communale.

**Monsieur SAUVAGE rappelle notamment le contexte économique général et local ainsi que ses conséquences :**

#### **Ralentissement de la croissance mondiale sur fond d'inflation record.**

Dans le monde entier l'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières ; pour certaines, depuis presque un an. L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique.

Du fait de sa proximité géographique au conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre. En zone Euro, l'inflation a atteint des records >10%. La situation est également critique au Royaume-Uni, la hausse des coûts énergétiques n'arrivant pas à être endiguée. Outre-manche, la crainte est celle d'une récession particulièrement sévère. Aux Etats-Unis, l'inflation est davantage diffuse parmi l'ensemble des biens et services mais semble avoir passé son point haut. La remontée des taux d'intérêt y est particulièrement marquée. En Chine, si l'économie a pu redémarrer cet été après des mois de confinements sévères, ce redémarrage se fait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté et, plus globalement, la fin annoncée du régime de croissance soutenue qu'a connu le pays ces deux dernières décennies.

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Celui-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie ; cela se fait, en revanche, de façon limitée et particulièrement coûteuse. Ainsi, le risque d'un rationnement de l'énergie pourrait se matérialiser cet hiver. Tout cela participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production -le pouvoir d'achat étant en baisse et les coûts énergétiques devenant insupportables pour certaines entreprises.

### La situation de la France face aux défis

L'année 2022 fut une année moins faste que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. Les tensions sur les conditions de production ont persisté dans le monde, même si certaines difficultés d'approvisionnement se sont atténuées.

La France a connu un choc inflationniste inédit au premier semestre 2022 à l'instar de nombreux pays. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 %),

l'inflation est repartie à la hausse en octobre (6,2 %), puis 6,7% en décembre, pour finir à 5,2% sur l'année 2022.

Cette hausse de l'inflation provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés.

Le taux de chômage en France est resté stable au premier semestre 2022 (7,2 %). Au troisième trimestre 2022, le taux de chômage s'établit à 7,3% de la population active. Un taux assez faible qui s'explique principalement par la hausse de la population active ainsi que par les créations d'emplois.

D'après l'INSEE, à la fin de l'année 2022 la dette publique française au sens que l'entendent les accords de Maastricht, s'élève à 2 956,8 milliards d'euros et avoisine donc le 3 000 milliards ....

### Le Projet Loi de Finances 2023

Le PLF 2023 s'inscrit dans un contexte économique dégradé, marqué par le maintien d'une inflation élevée et de craintes pesant sur le coût de l'énergie.

Quatre principaux objectifs ont été annoncés :

- Protéger les ménages face à la crise ;
- Financer massivement les missions régaliennes de l'Etat ;
- Préparer l'avenir grâce à un fort investissement sur l'éducation ;
- Maîtriser la dépense publique.

Il contient des mesures d'ajustement, mais aussi quelques dispositions significatives : conformément à la promesse de la campagne présidentielle, la CVAE est supprimée, mais en deux temps, afin de financer le bouclier énergétique. Reste à ajuster les modalités de compensation pour les collectivités qui perdent toute la ressource dès 2023. Autre mesure, un « fonds vert » au service de la transition écologique des collectivités. Augmenté à 2 milliards € d'argent frais, il ne devrait concerner que 2023.

Le PLF 2023 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. Il en représente 55 %. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le monde de demain autour des grands thèmes de transition énergétique et écologique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport et plus généralement de

l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

### Le Projet Loi de Finances 2023

Pour les collectivités, quatre marqueurs se dégagent clairement : maintien des dotations, soutien à l'investissement et automatisation du FCTVA, création fonds «vert»

Montant des dotations pour 2023 :

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est fixé à 26,611 milliards d'euros en 2023, comme en 2022.

Les concours dits de « péréquation » devraient, pour leur part, évoluer comme suit :

+ 90 millions pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR),

+ 90 millions pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU),

Les dotations de soutien à l'investissement local stagnent en 2023.

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € dans le PLF 2023 (2,1 en 2022) :

Dotation politique de la ville (DPV) : 160 millions €

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 048 millions €

Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €

Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA

Après 2 reports dans les LFI précédentes, cet article planifie la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA dès 2021.

Cette automatisation sera possible grâce à l'application dédiée nommée ALICE (automatisation de la liquidation des concours de l'Etat). La mise en œuvre se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1er janvier 2021 : en 2021, pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense ; en 2022 ou en 2023 respectivement pour les perceptions en N+1 ou N+2.

Crédit du budget général dont le « fonds vert » : Ce fonds, doté de 2 milliards € d'autorisations d'engagement pour 2023, vise à soutenir les projets des collectivités territoriales en termes de :

- performance environnementale (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets)

- adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation)
- amélioration du cadre de vie (friches, mise en place de zones à faible émission, ...)

### La vie communale

La population pour Hérim est de 4 181 habitants au 1er janvier 2022, contre 3 995 en 2013. Cela représente une évolution de + 5,8% sur la période.

Le dernier recensement, publié durant l'été 2021, nous permet également d'analyser différents chiffres clés à l'échelle de la commune : 761 familles avec enfants, soit 44 % des ménages, contre 39 % pour le Nord ; 1838 logements, alors que ce chiffre était de 1 258 en 1968. Cela représente une évolution de +46 % en 60 ans ! 59,5% sont propriétaires (55 % dans le Nord) ; 921 Habitants au km<sup>2</sup>.

### La situation de la commune et objectifs :

- Légère baisse de la DGF et augmentation du produit des taxes locales ;
- Dotation de péréquation stable ;
- Fonds de concours de la Porte du Hainaut renouvelé sur le mandat ;
- Hausse des charges à caractère général due à l'augmentation des dépenses énergétiques
- Hausse des charges de personnel due à l'augmentation du SMIC et du travail sur les grilles indiciaires ;
- Une étude cadre de vie et bâtiment qui projette Hérim dans les années 2020-2030 ;
- Rénovation des bâtiments publics ;
- Passage en M57

## Les résultats provisoires de l'exercice 2022

<b>RESULTATS 2022</b>		
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Réalisations	786 139,66 €	722 034,24 €
Résultat investissement 2022	<b>-64 105,42 €</b>	
Report BP 2021 Compte 001	-110 093,78 €	
Résultat cumulé	<b>-174 199,20 €</b>	
Reste à réaliser	218 147,69 €	76 601,00 €
Résultat budgétaire	<b>-315 745,89 €</b>	
<b>Fonctionnement</b>		
Réalisations	3 136 258,62 €	3 464 623,08 €
Résultat Fonctionnement 2022	<b>328 364,46 €</b>	
Résultat BP 2021	795 500,20 €	
Résultat comptable	<b>1 123 864,66 €</b>	
Affectation crédit Investissement		315 745,89 €
Résultat BP 2023 Compte 002	<b>808 118,77 €</b>	

## Le suivi du fonctionnement

Fonctionnement	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Recettes</b>	3 298 209 €	3 300 489 €	3 410 901 €	3 213 261 €	3 516 786 €	3 464 623 €
<b>Dépenses</b>	2 785 712 €	3 045 799 €	3 140 347 €	2 862 685 €	2 976 807 €	3 136 259 €
<b>Solde</b>	<b>512 497 €</b>	<b>254 691 €</b>	<b>270 554 €</b>	<b>350 577 €</b>	<b>539 979 €</b>	<b>328 364 €</b>

### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement en 2022 se sont élevées à : > 3 016 962 € soit 722 € par habitant (659 € en 2021)

Les charges à caractère général se montent à : > 1 034 130 € soit 247 € par habitant (192 € en 2020)

Les charges de personnel représentaient en 2022 : > 53,9 % des dépenses soit 405 € par habitant, 50,5 % en tenant compte des compensations financières (390 € en 2021)

En 2023, ce poste sera impacté par :

- Revalorisation des carrières du personnel
- Augmentation de salaires de la Fonction publique
- Revalorisation des grilles indiciaires des catégories B et C

Nombre d'habitants 2022 : 4181

### Zoom sur les dépenses d'Énergie

L'augmentation des dépenses liées à l'énergie (électricité et combustibles) entre 2020 et 2023 est énorme, elle va impacter nos capacités de fonctionnement et par ricochet celles d'investissement.

- La part « énergie » a quasiment doublé en proportion par rapport aux charges à caractère général.

Notre espoir de baisse réside en la résolution du problème européen sur le tarif de l'énergie.

## Les recettes de fonctionnement 2023

Les recettes de fonctionnement	* estimations
<b>La fiscalité propre</b>	1 500 000 €
<b>les allocations compensatrices</b>	112 700 €
<b>les dotations versées par la Porte du Hainaut</b>	
Attribution de compensation	183 581 €
Dotation de solidarité communautaire	291 348 €
<b>les dotations de l'Etat et du département *</b>	
Dotation Globale de Fonctionnement	665 000 €
Dotation de Solidarité Rurale	55 000 €
Dotation Nationale de Péréquation	28 000 €
Fonds Départemental Péréquation Taxe Professionnelle	30 000 €
Fonds Péréquation des ressources Intercommunales et communales	83 000 €
Fonds National Garantie Individuelle des Ressources	18 234 €

### La dette et l'emprunt

**La dette:** Au 1er janvier 2022 s'élève à 1 604 406,34 € soit 383 € par habitant (valeur de strate 751 €).

En 2023, l'emprunt de 2 000 000 € est pris en compte dans les prévisions budgétaires ; L'annuité en 2023 est de : 309 546 € soit 239 541 € en capital et 70 005€ en intérêts soit 74 € par habitant (valeur de la strate 97 €)

### L'emprunt :

<b>Année</b>	<b>Montant</b>
2019	220 474 €
2020	220 474 €
2021	220 474 €
2022	220 474 €
2023	309 546 €
2024	338 405 €
2025	337 455 €
2026	336 505 €
2027	305 009 €

### L'investissement :

L'objectif prioritaire de la commune est de continuer à proposer un service public de qualité à la population, tout en garantissant des finances saines, sans augmenter la pression fiscale, poursuivre la propreté et l'embellissement de la ville , une sécurité de plus en plus performante avec des équipements de vidéoprotection adaptés et des routes et trottoirs sécurisés, des équipements sportifs de haute qualité et des équipements municipaux rénovés .

Une démarche globale d'optimisation des dépenses et des recettes a été amorcée depuis 2015, avec une priorité absolue, favoriser l'investissement, malheureusement contrariée en 2023, avec l'augmentation des charges énergétiques.

### Les recettes d'investissement

Le Fonds de Compensation de la TVA 2023 : 90 000 €

Les subventions possibles :

- Fonds Départemental de Solidarité Territoriale
- Fonds Départemental Spécifique pour les Equipements Sportifs
- Conseil Régional
- Amendes de police
- Dotation Equipement des Territoires Ruraux
- Dotation Soutien Investissement Local
- Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance
- Aide Départementale Villages et Bourgs
- Fonds de concours de la CAPH (477 309 €)

### Principales dépenses réalisées en investissement en 2022 :

Travaux de bâtiments :

- Refonte de l'installation de chauffage et rénovation de la salle des fêtes
- Installation des badges sur les bâtiments municipaux
- Rénovation des plaques du cimetière 2° phase

Travaux voies et réseaux :

- Installation feux intelligents rues Emile Zola et Victor Hugo
- Parking rue Danton face à la maison médicale
- Rénovation de l'éclairage public
- Réaménagement du parking école Gabriel Péri

### Le programme prévisionnel d'investissement 2023-2026

- En 2023
  - Poursuite des travaux engagés en 2022 :
  - Passage de l'éclairage public en LED
  - Fin de travaux sécurité incendie salle des fêtes
  - Réalisation de la phase 3 de la vidéoprotection

- De 2023 à 2026
- Suite au rapport du diagnostic technique, sanitaire et énergétique de ces bâtiments, lancement du projet de rénovation et extension de l'école maternelle Gabriel Péri
- En fonction des travaux retenus, des subventions obtenues, de l'autofinancement, recours à un emprunt à hauteur de 2 M€ sur 20 ans pour limiter les charges financières.

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, **Monsieur le Maire** propose au Conseil Municipal de débattre sur les orientations budgétaires 2023.

**Monsieur BASSEZ** demande ce qu'il reste en section d'investissement à ce jour.

**Monsieur SAUVAGE** souligne que cela apparait dans les restes à réaliser.

**Monsieur BASSEZ** remarque qu'il ne reste rien ; il faudra attendre le versement de l'emprunt de 2 millions d'euros en juillet mais cette somme sera destinée pour un projet bien défini.

**Monsieur SAUVAGE** confirme qu'il ne reste « plus grand chose en antérieur » ; En ce qui concerne la question de **Monsieur BASSEZ** sur la réfection des trottoirs, les travaux ne seront pas réalisés en 2023.

**Monsieur BASSEZ** explique que l'emprunt couvrira une partie des investissements futurs jusque 2028 environ, il n'y aura pas de possibilité de financer de projet autre que celui de l'école maternelle. Il relève qu'une note de service portant sur les économies d'énergie à réaliser dans les bâtiments publics a été transmise aux élus, informant une limitation à 19°C le chauffage, notamment aux écoles et certains bâtiments, est-ce en place actuellement ?

**Monsieur SAUVAGE** atteste de la mise en application des prescriptions ; les écoles et la salle des fêtes ont une programmation de chauffage à 19°C.

**Monsieur BASSEZ** suggère que des mesures sont à prendre : fixer la TVA à 5% ; est ce qu'une action en ce sens, sera portée par la Commune ? Il souhaite qu'une simulation en ce sens soit menée pour le prochain Budget Primitif.

**Monsieur SAUVAGE** rappelle qu'il n'a pas l'ensemble des chiffres ; ceux obtenus apparaitront dans le document.

**Monsieur BASSEZ** ajoute que les chiffres présentés ce jour apparaitront dans le prochain budget, on peut être garant d'une motion pour réduire la TVA. Il craint que l'arrivée de l'emprunt en juillet risque de poser problème (si on tient compte des 3 écoles, de l'annonce gouvernementale...)

**Madame AUCLAIR** demande une précision quant aux conditions d'obtention de la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire), celle-ci est obtenue en fonction des spécificités techniques, quelles sont-elles ?

**Monsieur PRAT** confirme que les agents notamment en contact avec certain public, ou gestionnaire d'équipe réalisant du management sont pour exemple, concernés.

**Monsieur PASEK** reprend les points présentés par **Monsieur SAUVAGE** ; on ne peut pas ignorer l'inflation « record » actuelle, c'est un constat au quotidien ; cela se répercute sur l'Etat, sur l'énergie. Les beaux jours arrivent, l'hiver se termine bientôt. Il évoque la fermeture de la centrale de FESSENHEIM ; choix qui a été pris sous le quinquennat de M. HOLLANDE et qui impacte le pays ; un manque d'anticipation de la part de l'Etat est de nouveau à déplorer. En ce qui concerne la réforme sur l'assurance chômage, on se rend compte que les taux pleins sont de moins

en moins importants, les gens travaillent de manière précaire en temps partiel, on constate également de plus en plus de radiations. Sur Hérin, comme au niveau national, on remarque une petite augmentation du chômage notamment chez les très jeunes et les séniors (52/62 ans). Au niveau de l'éducation, l'Etat nous trompe encore avec la prévision d'augmentation du nombre d'enseignants. Au niveau communal, la population rajeunit et on constate une augmentation du nombre de propriétaires ; c'est un point positif ; cela va amener de la natalité.

**Madame ZOCCALI** explique : « Malgré l'arrivée de cette nouvelle population, la commune manque d'enfants ».

**Monsieur PASEK** estime qu'il s'agit d'une question de temps.

**Madame AUCLAIR** reprend les termes de Mme ZOCCALI sur le manque d'enfants ; comment se fait-il qu'un enfant ne peut pas être scolarisé avant ses 3 ans révolus et/ou en cours d'année scolaire, alors que celui-ci est « propre » ?

**Madame ZOCCALI** signale que ces enfants ne sont pas comptabilisés dans les effectifs de l'Inspection Académique.

**Madame AUCLAIR** a rencontré l'inspectrice lors de l'inscription de son enfant car elle a rencontré le problème évoqué plus tôt ; elle lui aurait confié qu'il s'agissait d'une volonté municipale.

**Madame ZOCCALI** atteste que cela n'est pas le cas, la mairie s'occupe uniquement des inscriptions administratives ; les directeurs prennent la décision définitive.

**Madame AUCLAIR** rappelle que les directeurs renvoient les parents vers la mairie ; c'est le serpent qui se mord la queue... Dans certaines communes, des classes sont réservées pour les tous petits avec des

prises en charge spécifiques et adaptées ; ce qui manque dans la Commune.

**Madame ZOCCALI** confirme que l'école maternelle F.J.CURIE accueille les enfants de moins de 3 ans mais ceux-ci n'entrent pas dans les effectifs recensés par l'Inspection Académique.

**Madame AUCLAIR** regrette que la Municipalité ne propose pas cette offre de service à la population. On perd des enfants ; les parents prennent leurs dispositions pour les inscrire à l'extérieur.

**Madame ZOCCALI** réitère que la Commune inscrit de manière administrative ; elle n'équivaut pas à l'inscription réalisée par l'Académie.

**Monsieur PASEK** cite les termes de **Monsieur SAUVAGE** : « notre espoir de baisse réside dans la résolution du problème européen » ; il s'en étonne.

**Monsieur SAUVAGE** assure que cette phrase tire vers l'ironie.

**Monsieur PASEK** le rejoint sur ce point. En ce qui concerne l'augmentation des charges à caractère général, il a été fait allusion au personnel communal ; cependant l'augmentation porte sur 30 000 euros depuis 2018 alors que l'ensemble des frais à caractères généraux a monté de 300 000 euros ; dû en partie à la hausse du coût de l'énergie. Dans cette présentation, il est question aussi de favoriser l'investissement ; cependant si la marge de manœuvre dans le fonctionnement est serrée, il sera difficile d'investir. Il relève que le dernier gros projet communal était la maison médicale bien qu'il s'agisse d'une rénovation et pas d'une construction. Au niveau de la capacité de désendettement, celle-ci est fixée à 11,76 ans soit environ 12 ans ; c'est une capacité « critique », il faudra être vigilant car au-delà de 12, cela deviendrait très contraignant.

**Monsieur SAUVAGE** souligne que cette année les dépenses de fonctionnement sont conservées ; on ne connaît pas les recettes réelles, ce ne sont que des estimations.

**Monsieur PASEK** évoque le mot « malheureusement » prononcé par **Monsieur SAUVAGE** concernant la hausse du taux d'indice pour les agents de catégorie C. Il estime que cela est mérité, celui-ci a été gelé durant de nombreuses années et les agents ont répondu présent lors de la période de la pandémie.

**Monsieur SAUVAGE** confirme que le terme « malheureusement » concernait uniquement les finances - l'augmentation au niveau du budget - mais pas les agents.

**Madame AUCLAIR** explique que cette augmentation du taux d'indice était nécessaire.

**Monsieur SAUVAGE** la rejoint sur ce point.

**Madame AUCLAIR** rappelle qu'une délibération sur le télétravail a été votée dernièrement, combien d'agents sont concernés par celui-ci ? Cela doit avoir un impact sur le coût de l'énergie.

**Monsieur SAUVAGE** confirme que 2 agents bénéficient du télétravail.

**Monsieur PASEK** demande une précision quant au projet de rénovation et d'extension de l'école maternelle G. PERI, cette opération ne concerne que cet établissement ou le projet de centralisation des 2 écoles maternelles ?

**Monsieur SAUVAGE** explique que le projet porterait sur le regroupement des 2 écoles maternelles en 1. Le nouvel établissement créé prendrait la forme d'un « U » avec une partie rénovée et l'autre, une extension. La partie dite d'extension serait neuve, une subvention

pour des panneaux photovoltaïques pourrait être financée à 100% par exemple, des subventions de la CAF pourraient être octroyées car le bâtiment accueillerait les ALSH. Pour la partie « rénovation », un travail sera réalisé afin d'obtenir le fonds vert ; une demande est à faire pour 2023. On pourrait obtenir des fonds très intéressants. Si tout s'avère réalisable, une première pierre pourrait être posée dans 2 ans ; le projet serait mis en place dans les 4 prochaines années.

**Monsieur BASSEZ** émet des craintes ; il ne faut pas réitérer le même scénario que pour l'école Primaire. Il conseille d'organiser une réunion avec tous les protagonistes dont le sous-préfet afin de déterminer les subventions auxquelles la Commune peut prétendre, les conditions et qui va l'octroyer. Il faut se donner des garanties afin que le projet aboutisse. Il estime à 1 million d'euros le besoin en subvention. Il insiste pour qu'une réflexion soit menée quant à la toiture de l'école Primaire et de son préau ; les tuiles étant en très mauvais état.

**Monsieur SAUVAGE** retient la doléance de Monsieur BASSEZ ; en ce qui concerne les subventions ; l'objectif est d'en obtenir le maximum, celles-ci permettraient également de financer d'autres projets. En estimant celles qui seraient potentiellement allouées et la réserve communale, il manquerait 800 000 euros pour réaliser le projet. En ce qui concerne la mésaventure du projet de l'Ecole Primaire ; il n'y avait à l'époque que le Conseil Régional qui aurait pu financer mais sous certaines conditions quant à la demande faite auprès de l'Europe (FEDER), elle a été refusée ; il était donc impossible de lancer le projet.

**Madame AUCLAIR** demande si une réflexion a été menée sur la projection de l'opération sur le regroupement des 2 maternelles. Que va devenir le bâtiment abritant l'école F. j. CURIE ?

**Monsieur SAUVAGE** confirme que rien n'est fait à ce jour, il n'y a eu que 2 réunions, on se trouve aux prémices du projet. Quant au devenir de l'école, aucune réflexion n'est menée actuellement ; peut-être un centre

social ? Le bâtiment ne sera pas rasé ; il fait de plus office de bureau de vote.

**Madame ZOCCALI** revient sur le futur projet ; au niveau de la chronologie des travaux pour l'organisation de l'accueil des enfants ; la construction neuve sera attribuée aux élèves de l'école G. PERI pour permettre la rénovation de l'autre partie et l'accueil des enfants de l'école F. CURIE.

**Monsieur le Maire** assure qu'une concertation des élus sera réalisée sur le devenir du bâtiment de l'école F.J. CURIE.

**Monsieur BASSEZ** soutient l'idée d'un centre social au vu des besoins recensés par les habitants.

**Monsieur PASEK** relève en page 45, le terme « fin des travaux de sécurité de la salle des fêtes » ; en quoi consistaient-ils ?

**Monsieur BOITTIAUX** informe que les travaux relatifs à la « sécurité incendie » de la salle des fêtes sont terminés. Ce qui est réalisé actuellement entre dans le cadre du contrat de suivi de la sécurité incendie dans les bâtiments communaux par un prestataire désigné pour vérifier la conformité des installations. A la question de **Monsieur BASSEZ**, **Monsieur BOITTIAUX** confirme que les travaux réalisés à la salle des fêtes sont achevés ; il propose de présenter aux élus qui le souhaitent les travaux réalisés ainsi que le fonctionnement du chauffage. Il explique que celui-ci fonctionne par air pulsé ; le relevé indique bien 19°C mais le système par air donne une sensation de froid.

**Fin du débat.**

Le Conseil Municipal, vu le rapport présenté, et après en avoir débattu, adopte à l'Unanimité la délibération qui prend acte de ce débat.

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

- Désignation de la société Iris Technologies sis à la Madeleine afin d'assurer l'assistance technique et la maintenance à distance du logiciel KWARTZ- serveur ENP - Ecole BARBUSSE -MICHEL,
- Signature d'une convention d'adhésion définissant les modalités de la prestation chômage avec le Centre de Gestion du Nord.

**Aucune observation formulée.**

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

Est transmis au Conseil Municipal le compte-rendu de la Commission municipale des Finances du 24 Novembre 2022.

**Aucune observation formulée.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.**

**Le Secrétaire de séance,**

**Julien BARBIEUX**



**Le Maire,**

**Jean-Paul COMYN**

